

NUMERIQUE

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

Conseil Régional
Réunion du 24 - 25 mai 2011

Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique du territoire breton (SCORAN)

Intervention d'Eric Berroche

Monsieur le Président,

Mes cher(e)s collègues,

Il s'agit aujourd'hui d'affirmer une ambition comparable à celle qui a prévalu pour permettre à chaque foyer d'accéder à l'eau, à l'électricité, au téléphone et à notre région de se constituer notamment un réseau d'infrastructures ferroviaires et routières.

Il s'agit de déterminer un nouveau droit pour chaque citoyen, de fixer l'un des éléments du développement de notre région.

Il s'agit, en ayant compris l'enjeu du développement fulgurant des usages liés aux technologies de l'information, d'anticiper sur leurs potentialités exponentielles et sur leur sollicitation accrue dans tous les domaines de la vie.

Il s'agit surtout d'affirmer une ambition publique, de dessiner les prémisses d'un nouveau service public fondé sur des attentes citoyennes et la légitimité des élus à y répondre.

Dans un contexte marqué par la prégnance des logiques marchandes, celles qui font prévaloir la rentabilité et la solvabilité au détriment de l'aménagement du territoire et du principe de l'égalité de droit, il n'est pas banal d'affirmer une ambition d'une telle ampleur.

Par parenthèses, les thèses qui, en leur temps, motivaient la déréglementation et trouvaient toutes les vertus à la concurrence sont éclairées par le constat que nous faisons avec le recul.

L'opportunisme marchand cohabite difficilement avec l'intérêt général et les principes inscrits aux frontons de nos institutions.

En l'occurrence, dans le domaine, il est seulement motivé par des critères de densité de population et de niveau de vie des ménages qui n'excluent pas seulement les zones rurales.

Certes, les opérateurs ont affiché un certain nombre d'objectifs auprès des élus de plusieurs territoires urbains mais il convient de les prendre avec toutes les précautions nécessaires et je note, Monsieur le Président, que dans la délibération que vous nous proposez, que le seul mot écrit en caractères majuscules souligné d'un trait est celui d'obtenir la « GARANTIE » des déploiements annoncés.

Qu'elle qu'ait été la position des uns et des autres sur cette déréglementation - et nous concernant, elle était extrêmement critique- nous observons qu'unaniment s'exprime une volonté de réappropriation publique.

D'ailleurs, cette volonté s'est exprimée, parfois de manière contradictoire, sur deux plans.

D'abord pour obtenir que les collectivités puissent agir dans ce domaine en modifiant un article de loi...et puis, qu'elles se mobilisent en de nombreux points du territoire en le faisant effectivement avec efficacité.

Aujourd'hui, il s'agit de fixer une ambition d'une toute autre envergure, portant sur l'accès pour toutes et tous au Très Haut Débit, du déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire régional...en dépassant les constats et en levant un très grand nombre de difficultés de différentes natures, réglementaires et technologiques mais également parce qu'elle appelle des financements considérables et un calendrier serré.

Mais il apparaît que nous pouvons appuyer cette ambition sur une volonté politique partagée régionalement.

Elle vise des principes partagés à l'attention de chaque Breton et de chaque territoire, elle se fixe une cohérence régionale, elle établit des principes de solidarité et d'unité, elle appelle une péréquation financière comme une des conditions de sa réussite.

Elle s'appuie sur des expériences y compris récentes qui aboutissent et font progresser toute la Bretagne.

Elle pose des prérequis avec lesquels l'ensemble des élus, quelle que soit leur sensibilité, est un peu familiarisé : en effet, la mutualisation comme condition de mise en œuvre de ce projet ne relève pas de l'acte de foi mais d'une réalité effective.

Elle sera nécessaire pour élaborer l'architecture technique d'un réseau régional cohérent ; elle sera une condition pour fixer intelligemment les relations avec les opérateurs privés notamment sur le plan de leur implication financière ; elle sera déterminante pour accompagner localement la conception et la réalisation des infrastructures d'accueil de la fibre et pour partager des compétences d'ingénierie et enfin pour assurer la viabilité financière de ce projet et d'assurer des retours en contrepartie de l'intervention publique.

La mutualisation, c'est l'évidence : elle ne permet pas seulement de rationaliser la contribution financière publique ; elle sollicite le partage et la force de l'intelligence commune.

La mutualisation n'est jamais un chemin facile : elle suppose que les principes de gouvernance unique définis dans le rapport soient partagés et abondés par tous dans une relation confortant la légitimité de chaque élu et les compétences des administrations et assurant à l'Etat la place qui lui revient.

Nous savons, ici, y compris dans le domaine des technologies de l'information, que la Bretagne a su créer les conditions, souvent singulières, d'une mutualisation efficace, capable d'en évaluer le bénéfice et d'anticiper sur de nouveaux projets.

C'est un point d'appui considérable qui, pour confirmer sa pertinence et tenir le calendrier, devra s'inspirer d'un bretonnisme d'un de nos amis Vice-président : « prenons le temps de faire vite » qui intègre l'absolue nécessité démocratique pour rendre opérationnelle des décisions partagées.

En conclusion, vous vous en doutez, nous approuvons ce schéma de cohérence avec enthousiasme et détermination, avec la conscience qu'elle permettra à la Bretagne d'honorer ses rendez-vous avec le siècle qui s'ouvre et nous

voulons vous assurer, Monsieur le président, de notre totale disponibilité pour le faire réussir.